

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 114 (2000)
Heft: 1

Artikel: Armoiries de Chailly, quartier de Lausanne
Autor: Mattern, Günter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745663>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armoiries de Chailly, quartier de Lausanne

GÜNTER MATTERN

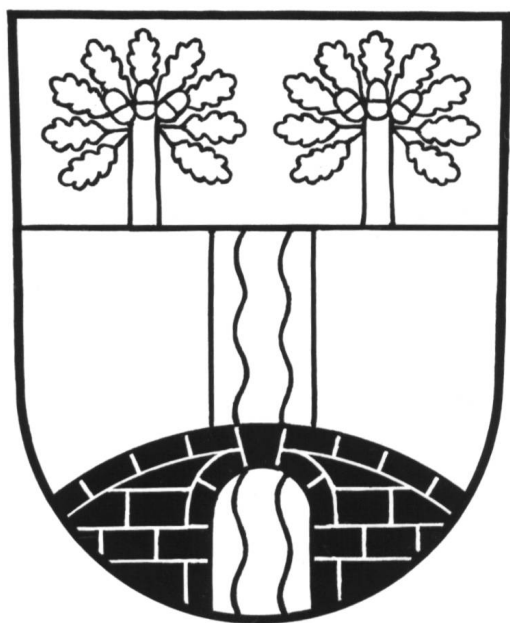
En principe les Archives cantonales n'enregistrent pas les armoiries de quartier, même si elles sont prêtes à apporter leurs conseils sur les projets qui leur sont soumis. Officiellement, seules les armoiries des communes et du cantons ont été ratifiées par le Conseil d'Etat du Vaud. Les districts sont en principe représentés par leur chef-lieu; le cas particulier des districts de la Vallée, d'Aigle et de Lavaux a été traité dans un article des Nouvelles du Cercle vaudois de Généalogie. Quant aux armoiries familiales, elles sont enregistrées à titre officieux par les Archives cantonales vaudoises depuis la création de leur fichier héraldique en 1952.

Le cas de Chailly est donc particulier. A Lausanne, seuls les anciens quartiers historiques (bannières médiévales) disposaient d'armoiries.

En 1977 on a proposé la création de tels emblèmes pour d'autres quartiers, et le syndic d'alors, Jean-Pascal Delamuraz (†1999), n'y avait vu aucune objection. Seul Chailly a profité de cette ouverture. C'est à l'occasion du centenaire de la Société de Développement de Chailly-Béthusy, le 22 août 1992, que ces ar-

moiries furent inaugurées. Leur dessin est dû à l'architecte et artiste-peintre Paul-Louis Tardin, assisté des conseils d'Olivier Dessemonnet, ancien directeur des Archives cantonales et héraldiste chevronné, sur le plan héraldique¹. Le blasonnement: De gueules au pal d'argent chargé d'une vergette onnée d'azur, en pointe un pont voûté de sable, maçonné d'argent, au chef d'argent chargé de deux chênes de sinople fruités d'or.

Les connaisseurs auront associé la Vuachère, le Pont-de-Chailly et les chênes de Rovéréaz sur les couleurs de la commune de Lausanne dans cette description héraldique². Maurice Bossard explique le symbolisme comme suit: Le fond du blason est constitué par les armoiries de Lausanne; sur le fond, il y a des adjonctions, comme c'est le cas dans les armoiries des anciens quartiers lausannois. Elles sont représentatives de ce qu'est Chailly. Dans la partie supérieure, deux chênes (le domaine de Rovéréaz si cher à tout Chailléran); au milieu, se dirigeant vers le bas, une bande onnée bleu (notre Vuachère que nous désirons voir toujours plus propre) passant sous un pont (pont de Chailly)³.



Dessin: Fritz Brunner, Zurich

¹ Lettre du Directeur des Archives cantonales vaudoises, Gilbert Coutaz, du 10 juillet 1997

² 24 Heures du 24 août 1992, p. 19

³ Chailléran, N° 213, septembre 1992, p. 3; N° 214, octobre 1992, p. 14